



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : CL/4241

Objet : **Consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste**

Madame, Monsieur,

Adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1980, la Recommandation relative à la condition de l'artiste invite les États membres à améliorer la situation professionnelle, sociale et économique des artistes par la mise en œuvre de politiques et de mesures portant sur la formation, la protection sociale, l'emploi, la rémunération, la fiscalité, la mobilité et la liberté d'expression.

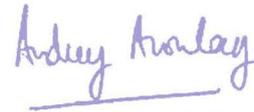
Comme pour toutes les conventions et recommandations adoptées par la Conférence générale pour lesquelles aucun mécanisme institutionnel spécifique n'est prévu, la Conférence générale souhaite prendre note, tous les quatre ans, par le biais d'un rapport de synthèse, des efforts déployés par les États membres en vue de l'application de cette recommandation, ainsi que des principaux défis qu'ils rencontrent à cet égard.

J'ai donc l'honneur d'adresser à votre gouvernement le questionnaire ci-joint, dont le contenu a été examiné et approuvé par le Comité sur les conventions et recommandations à la dernière session du Conseil exécutif (décision 204 EX/18.III). Conformément à ladite décision, je présenterai au Conseil exécutif, à sa 207^e session, le quatrième rapport de synthèse sur l'application de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en vue de sa transmission, accompagné des observations du Conseil exécutif, à la 40^e session de la Conférence générale. Je vous prie de bien vouloir demander aux autorités compétentes de remplir avec soin, **d'ici au 23 novembre 2018**, le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/2018-survey-1980-recommendation>. Le mot de passe suivant est requis pour accéder au questionnaire : **SRV2005artist**. Le formulaire peut être rempli en anglais, en français ou en espagnol.

Vos contributions apporteront un éclairage décisif sur les défis persistants et nouveaux auxquels font face artistes et professionnels de la culture. Elles aideront également l'UNESCO à mieux cibler son soutien à ses États membres dans la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans l'éventualité où vous auriez des questions ou souhaiteriez de plus amples informations sur ce processus, n'hésitez pas à contacter Mme Danielle Cliche, Chef de la Section de la diversité des expressions culturelles au sein du Secteur de la culture (courriel : status.artist@unesco.org).

Dans l'attente de recevoir de votre gouvernement le questionnaire rempli, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Audrey Azoulay
Directrice générale

P.J. : Recommandation et questionnaire

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO
Points de contact pour la Convention de 2005